

Merci Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Mme le Ministre de la Santé et des Sports.

Madame,

Alors que Simone Veil vient d'accéder à l'immortalité, 35 ans après l'adoption de sa loi reconnaissant le droit à l'interruption volontaire de grossesse, le combat pour l'avortement libre n'est toujours pas gagné.

Au contraire, l'accès à l'avortement en France, première victime du démantèlement de l'hôpital public, se trouve de plus en plus restreint par les fermetures de ses services spécifiques.

Sous le coup de la tarification à l'activité conjugué à une sous-évaluation du coût de l'IVG, les centres d'interruption volontaire de grossesses reviennent chers aux établissements. Ils sont de ce fait les premiers sacrifiés lors des restructurations.

Alors que la France comptait 729 centres pratiquant des IVG en 2000, 90 avaient déjà disparus en 2006. Le rythme des fermetures n'a pas faibli depuis, allant même en s'accélégrant.

Contrairement à ce que vous répondiez en février à ma collègue Pascale CROZON, l'offre en matière d'IVG diminue de manière inquiétante en France!

Dans de nombreuses zones urbaines, notamment à Paris, mais aussi dans les zones rurales où l'IVG reste un tabou, le délai pour un avortement est passé de 2 à 3 semaines, bien loin des 5 à 7 jours présentés comme une moyenne nationale.

Faute de pouvoir obtenir un rendez-vous dans les délais légaux, un nombre croissant de Françaises est contraint de partir à l'étranger pour se faire avorter.

De plus, dans les centres continuant de pratiquer l'avortement l'IVG chirurgicale sous anesthésie est de plus en plus souvent délaissée au profit de l'IVG médicamenteuse moins coûteuse pour les hôpitaux, mais beaucoup plus douloureuse et traumatisante pour les femmes.

Madame le Ministre,

Face à un tel constat de dégradation des droits de la Femme pour l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre?

Je vous remercie.